

Monsieur le Préfet,

Vous avez pris un arrêté stipulant qu'à partir du vendredi 28 août à 8h, le port du masque sera obligatoire dans les espaces publics, pour les piétons, les utilisateurs de vélo, deux-roues, trottinettes et autres engins de mobilité personnels, motorisés ou non.

Permettez-moi de vous faire part de notre totale incompréhension vis à vis de cette mesure, qui nous semble inadaptée aux usagers de 2 roues motorisés.

En effet, contrairement aux piétons, cyclistes ou utilisateurs de trottinette, les usagers de 2 roues motorisés, portent un casque semi enveloppant ou intégral avec un écran de protection.

Cet écran, protège le conducteur des projections extérieures et en cette période de pandémie, il ne fait aucun doute qu'il protège également les autres personnes des éventuelles projections de gouttelettes émanant du motard...

Permettez-moi de vous rappeler également qu'il est reconnu qu'un écran de protection individuelle est plus efficace qu'un masque et que dans certaines entreprises et dans certains cas, son utilisation est recommandée ou obligatoire.

D'autre part, je vous invite à consulter les motards de la brigade motorisé, qui vous confirmeront certainement qu'il est extrêmement difficile de mettre un casque intégral sans chasser le masque.

Il me semble que les rédacteurs de cet arrêté, n'ont pas identifié les spécificités liées à la pratique de la moto ou du scooter et n'ont peut-être pas réalisé qu'avec un masque qui couvre le nez et la bouche, il faudra rouler la visière ouverte sous peine de former un écran de buée et altérer la vision du conducteur, le mettant ainsi en danger ! Faut-il choisir entre prendre une escarille dans l'œil ou rouler dans le brouillard ? Et en cas de pluie ?

Par conséquent, la FFMC de Paris, demande que les usagers de 2 roues motorisés, soient exempts de cette obligation du port du masque.

Par ailleurs, à leur grand étonnement, nos conseillers juridiques constatent que la Mairie de Paris a obtenu ce matin l'annulation de cet arrêté pour les cyclistes et les joggeurs, alors même que c'est lorsque l'on produit un effort que l'hyperventilation augmente le rayon possible de propagation de gouttelettes.

Par cette action de lobby, la mairie de Paris prouve à nouveau qu'elle est prête à tout pour favoriser une catégorie d'usagers, sans hésiter à en stigmatiser ou en exclure d'autres, en faisant passer la raison politique avant les impératifs de santé publique.

Restant à votre disposition, et dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-Marc BELOTTI
Président

Fédération Française des Motards en Colère

Antenne Paris Petite Couronne (PPC) – 8 rue Jean-Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL
info@ffmc75.net – www.ffmc75.net – Facebook : Ffmc Ppc